

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTIONS
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 489.

VENDREDI.

28 OCTOBRE 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 26 octobre.

— Le camp de Diest a été levé, la 2^e division, commandée par le général Wauthier, se trouve actuellement à Lierre.

— Sir Robert Gardner, colonel d'artillerie anglaise, ancien aide-camp du Roi Léopold, est arrivé avant-hier avec le baron de Stockmar.

— Voici les officiers attachés au quartier-général :

Les généraux Desprez, chef de l'état-major général; Evain, général d'artillerie; Kempze, général du génie; Picquet, général de cavalerie; Billard et Grundler, généraux d'infanterie; d'Hane de Steenhuyse, adjudant-général de S. M.; le colonel Rodenbach, wachmeester général du quartier-général royal; Le colonel comte de Cruyckenbourg, 1^{er} officier d'ordonnance du roi; le colonel Prisse, sous-chef d'état-major.

— Le corps de partisans que M. le major de Capiumont est chargé de former se composera de 20 hommes pris dans chaque dépôt des régiments de chasseurs et d'infanterie de ligne.

— Le prince Murat, commandant de la légion étrangère, se trouve actuellement à Bruxelles; il assistait hier à la représentation de *Dominique ou le Possédé*.

— Aussitôt après l'arrivée de M. le baron Stockmar, avant-hier, des courriers ont été expédiés pour Londres, Paris et La Haye.

— Parmi les officiers qui partent d'heure en heure de Bruxelles pour l'armée, se trouve le colonel Deliem, à qui nous devons en grande partie l'organisation de notre artillerie.

— Hier, MM. le baron d'Hoeghvorst, général en chef de la garde civique; le général comte Belliard, le lieutenant-général baron Evain, ont eu l'honneur d'être reçus par le roi.

Sir R. Adair, chargé d'une mission spéciale près le roi, a été reçu par sa majesté.

— On assure que la France est déterminée à intervenir avec son armée dans le cas où nous serions attaqués par le roi Guillaume.

— La résolution que vient de prendre la chambre des représentants de discuter à huis-clos les 24 articles de la conférence, équivaut à la certitude de l'adoption de ces désastreuses propositions; on ne se cache jamais que pour commettre une mauvaise action ou une lâcheté.

— Encore un protocole! encore une modification au protocole final et irrévocable! un courrier du cabinet anglais est arrivé hier en cette ville porteur du 49^e protocole :

Quand nous serons à cent, nous ferons une croix.

— On mande de Breda, 20 octobre :

S. A. R. le prince d'Orange a passé ce matin par cette forteresse, venant de La Haye, et se rendant au quartier-général de Tilbourg.

Le même jour sont encore arrivés ici, sortant de captivité en Belgique, un canonnier et un garde communal de Frise, qui avaient été retenus à Hasselt, le premier par une maladie, le second par suite de sa blessure.

On mande de la citadelle d'Anvers, 16 octobre. (Extrait d'une lettre particulière.) « Les belges, au lieu de se conformer à la décision de la conférence, en désarmant les batteries construites contre l'Escaut au fort du nord, au Kattendyk, au bassin et le long du quai, ont encore augmenté et fortifié celles qui existaient; mais par contre, ont-ils dû renoncer à la faculté que nous leur avions donnée de fermer les digues rompues, à condition qu'ils auraient enlevé leurs batteries. Hors cela, rien de neuf ici. Nous avons fort peu de malades, et de notre garnison entière, il n'est mort qu'un seul homme ce mois-ci. »

— Le régiment de cuirassiers formé à Tournay est arrivé hier à 3 heures dans nos murs. Il a été immédiatement passé en revue par le roi, accompagné du ministre de la guerre et d'un grand nombre d'officiers supérieurs. L'aspect de ce régiment est superbe; le roi a témoigné sa satisfaction à plusieurs reprises. Le régiment a défilé devant le roi après la revue, et S. M. l'a accompagné jusque dans la rue du Treurenberg, où elle a pris la rue Royale pour se rendre à Laeken.

Ce régiment est parti ce matin pour Malines.

— Le grand quartier-général sera établi à Malines aujourd'hui matin. On assure que le roi s'y rendra aujourd'hui soir.

NAMUR, 27 octobre.

— Des lignes de signaux sont préparées sur les trois routes de Gand, d'Anvers et de Diest à Bruxelles. Ces lignes viennent finir aux portes de cette dernière ville. Les signaux sont de grands mâts, surmontés de torches, auxquelles on doit mettre le feu pour annoncer rapidement à Bruxelles l'attaque des Hollandais, si elle a lieu.

Seize sous-officiers intelligents, choisis dans le 4^e régiment, sont chargés de la direction des nouveaux signes télégraphiques.

Le conseil cantonal de la garde civique de Peruwelz (Hainaut),

réuni le 18 de ce mois pour procéder au tirage au sort du 1^{er} ban de la garde civique, a été violemment insulté dans ses opérations.

Plusieurs gardes prétendaient que le tirage devait s'effectuer depuis le rang de capitaine jusqu'à celui de simple soldat; ils exigeaient qu'on leur donnât lecture de la loi concernant le tirage, avant de commencer l'opération.

Les insultes et les mauvais traitemens se succèdent avec rapidité. MM. le colonel, le lieutenant-colonel et le major se retirent pour éviter les menaces de ces mutins qui, tout-à-coup, s'élancent et mettent en pièces le bureau où siégeait le conseil.

Il est à regretter que les auteurs de semblables désordres soient encore inconnus. (Observateur du Hainaut.)

— On écrit d'Anvers, 25 octobre :

Les généraux Billard et Evans sont arrivés cette nuit dans nos murs. Les pompiers de Bruxelles sont arrivés avec leurs pompe.

Depuis la mise en état de siège, tous les consuls ont arboré leurs drapeaux.

L'escadre devant la ville s'est placée ce matin en ligne d'embossage. Quant aux navires de guerre au bas de la rivière, il n'y a ni chargement ni apparence qu'ils remontent. Il y a quatre corvettes qui ont mis en mer de Flessingue, savoir :

L'Amphitrite de 40 canons, *Heldin* de 36 canons, *Mermin* de 40 canons, allant à Batavia, *Hippomène* de 30 canons, allant à l'ouest.

— On écrit de Gand, 25 octobre :

Le sieur Lefebvre, demeurant rue St. Pierre, capitaine du 1^{er} ban de la garde civique, 3^e bataillon, 4^e compagnie, a été arrêté et conduit à la citadelle, prévenu, dit-on, d'avoir excité les gardes civiques à ne pas partir. Nous apprenons qu'un procès-verbal a été rédigé à sa charge, et qu'il sera traduit devant le conseil de guerre.

Le général Niellon est parti cet après-midi pour la frontière avec tout son état-major. Il a remis le commandement supérieur de la ville au colonel Moyard, commandant de la province.

Il sort continuellement de notre ville de l'artillerie, des munitions et de l'attirail de guerre de toute espèce. On en dirige sur tous les points de la frontière. Il vient encore de sortir à l'instant, par la porte d'Anvers, cinq grosses pièces de position en bronze, suivies d'une vingtaine de charriots et de différentes machines. Le convoi était escorté par une compagnie du 10^e. Il est destiné pour Beveren.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 25 octobre.

SUR LA SÉANCE DE CE SOIR. — QUESTIONS RELATIVES A L'ESPAGNE.

La discussion qui s'est agitée ce soir à la chambre des députés est une des plus importantes qui aient eu lieu depuis l'ouverture de la session. Il s'agissait, une fois encore, de savoir si, aveuglément confiante, oublieuse du passé, insouciant de l'avenir, la France doit s'endormir dans une trompeuse sécurité, et s'abandonner sans défense aux perfides protestations de paix et d'amitié dont la bercent ses plus irréconciliables ennemis. Il s'agissait de déterminer si le pays, déjà travaillé par les préludes d'une guerre civile, en butte aux complots d'un parti chaque jour plus audacieux, objet d'envie et de haine pour tous les cabinets de l'Europe, peut, sans danger de périr, ne point mesurer ses moyens d'attaque et de défense aux moyens de défense et d'attaque que se sont créés et que maintiennent les puissances qui nous pressent sur tous les points de la circonférence.

M. le général Lamarque, dans son admirable développement de sa proposition relative à la mobilisation des gardes nationales, a traité cette haute question avec toute la gravité qu'elle comportait. Ce n'est point un soldat heureux et avide de combats qui vient appeler de ses vœux la saison des batailles; c'est un Français qui frémit des périls qui menacent l'indépendance de son pays, et qui, à mains jointes, supplie les ministres de ne point fermer les yeux à l'évidence, de n'être point sourds à l'orage qui gronde, et de ne point étouffer systématiquement la force de la France, alors que tout s'agit pour accroître la force de ses ennemis. Ce n'est point la guerre, mais de sages précautions contre la guerre, que sollicite l'honorable général; et ces précautions, ce n'est point à un développement exagéré et ruineux de nos moyens qu'il les demande, mais uniquement à l'emploi des ressources ordinaires que la constitution a placées dans les mains du pouvoir.

Trois de ces idées simples et vraies, qui saisissent toutes les intelligences et commandent la conviction, ont imprimé une irrésistible autorité à l'argumentation de l'honorable général. Pourquoi la France reculerait-elle devant l'impérieuse nécessité de chercher dans l'organisation et la mobilisation de la garde nationale une réserve qui mette son existence à l'abri des hasards d'une bataille.

Pour ne point alarmer les puissances étrangères? Mais, indépendamment de leur armées régulières, dont le chiffre collectif et si prodigieusement supérieur à l'effectif de nos troupes de ligne, ces puissances ne possèdent-elles point, elles, des réserves nombreuses, disciplinées, exercées et aptes, depuis long-temps, à entrer dans toutes leurs combinaisons militaires? L'Espagne n'a-t-elle point ses milices? L'autriche, la Prusse et la confédération germanique n'ont-elles point leur *landwehr* et leur *landsturm*? Et c'est lorsque ces importantes réserves formées en arrière de nombreux bataillons nous regardent debout et l'arme au bras, que, de peur d'offenser leur ombrageuse susceptibilité, nous avons garde de confier une baïonnette ou un canon aux braves citoyens qui peuvent devenir la dernière ressource et le dernier espoir de la patrie?

M. le président du conseil s'est opposé à la prise en considération de la proposition du général, par des motifs puisés dans la situation générale de l'Europe. Le ministère persiste à déclarer que la paix de cette partie du monde est affermie, que toute mesure de prévoyance et de précaution extraordinaire est superflue; et que nous serions mal venus à parler aux puissances de modération et de bonne intelligence, si nous cherchions encore, dans la mobilisation de la garde nationale, des gages de sécurité, des moyens de défense et des bases d'équilibre militaire entre elles et nous. Et d'ailleurs, a dit M. le président du conseil, n'avons-nous point pour nous *six mois et l'hiver*? Voilà la véritable pensée du ministère: *six mois et l'hiver*! Quelques mois d'une trêve commandée par la nature! ses combinaisons ne s'étendent point au delà: la paix en janvier, en mai adviendra que pourra.

Mais les faits tarderont-ils six mois à démentir cette pacifique opiniâtreté? Croyons-le puisque le ministère l'affirme; mais en attendant l'événement, nous le prions instamment de vouloir bien répondre aux questions suivantes que nous adresse notre correspondant de Madrid:

1° Pourquoi le conseil d'état espagnol, tous les ministres présents, a-t-il eu plusieurs séances à l'effet de trouver des fonds suffisants pour faire face à des dépenses extraordinaires?

2° Pourquoi, sur l'avis de ce conseil, le ministre des affaires étrangères a-t-il été chargé de proposer à l'empereur de Maroc la vente des possessions espagnoles en Afrique, connues sous le nom de *Présidios minores*?

3° Pourquoi le ministre des finances a-t-il été chargé de la vente des biens de l'état appelés *Baldios*?

4° Pourquoi a-t-il été ordonné au ministre de l'intérieur de s'entendre secrètement, et à l'amiable, avec le haut clergé, pour qu'il ait à fournir, pendant la crise actuelle, autant de subsides que possible? Et qu'on ne se figure point que ces mesures sont nécessitées pour les besoins ordinaires du service. Malgré l'état déplorable du commerce et de l'industrie, le gouvernement espagnol fit entrer, l'année dernière, 800 millions de réaux au trésor, tandis que 700 millions suffissent pour faire face aux charges habituelles, y compris l'entretien d'une armée de 60 mille hommes, et les intérêts de la dette reconnue.

5° Pourquoi a-t-il été décidé par le gouvernement espagnol qu'un corps d'armée de 40 mille hommes sera dirigé sur la Navarre; un autre de 12 mille hommes sur l'Aragon, et un troisième de 20 mille hommes sur la Catalogne?

6° Pourquoi s'occupe-t-on, depuis un mois, d'établir des hôpitaux militaires et des magasins sur toute la ligne?

7° Pourquoi à Valence et à Badajoz forme-t-on une légion étrangère composée d'émigrés et de déserteurs français, dont le nombre monte déjà à près de 6,000 hommes bien payés et parfaitement accueillis par les autorités espagnoles?

8° Pourquoi une autre brigade de cette légion étrangère se forme-t-elle à Valladolid sous le nom de légion blanche, ayant arboré le drapeau blanc, et à laquelle se joignent chaque jour des réfugiés venus de Madrid ou de la frontière?

9° Pourquoi le maréchal Bourmont vient-il d'arriver en Espagne accompagné d'un nombreux état-major?

10° Pourquoi le clergé ne cesse-t-il point de tonner du haut de la chaire évangélique contre la France et la révolution de juillet, qu'il s'attache à représenter comme les plus grands ennemis de la religion de J. C.?

11° Pourquoi le gouvernement espagnol refuse-t-il des passeports aux jeunes gens qui viennent ordinairement faire ou terminer leur éducation en France?

12° Pourquoi, enfin, plusieurs pères de famille ont-ils déjà fait rentrer en Espagne ceux de leurs enfans qui se trouvaient dans des établissemens d'éducation en France?

Nous prions le ministère de nous dire si ce sont aussi des symptômes de paix et des garanties de désarmement général qu'il faut voir dans les mesures que nous venons de détailler, d'après une autorité digne de foi?

(Les Communes.)

Hier, M. le président du conseil, M. le ministre de la guerre, plusieurs généraux, colonels, chefs de bataillon, ont eu l'honneur de dîner avec le roi et la famille royale.

Aujourd'hui le roi a visité pendant une heure les travaux du jardin des Tuileries. S. M. était accompagnée de son architecte.

Le roi a travaillé successivement avec MM. les ministres de l'instruction publique, de la guerre et du commerce.

A deux heures, le roi, la reine et M^{me} Adélaïde sont sortis pour aller à Neuilly.

— Le duc de Mortemart est nommé ambassadeur ordinaire et extraordinaire du roi à Saint-Petersbourg, en remplacement de M. le

maréchal duc de Trévise, appelé aux fonctions de grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.

— On assure que le roi ne veut pas promulguer la loi relative aux grades et aux décorations des *cent jours*.

La foule a continué à se porter ce soir sur la place de la Bourse, devant le théâtre des Nouveautés. Quelques efforts pour dissiper les groupes ont été vains. Les citoyens ne cessent de donner d'énergiques et éclatantes marques de l'indignation que font généralement éprouver la violation de nos lois et la confiscation d'une propriété. Plusieurs personnes, dans une intention sur laquelle il est impossible de se tromper, répétaient avec affectation que la salle était pleine. Deux cents spectateurs y étaient à peine entrés. Après les deux premières pièces, au moment où l'on allait jouer le *Barbier de Séville*, on a demandé le *Procès d'un maréchal de France*. M. Langlois, appelé, a donné des explications; le public ne s'en est pas contenté: il a hautement exprimé le blâme qu'il ne cesse d'adresser aux coupables actes de l'arbitraire ministériel. On n'a pu continuer l'opéra. Un commissaire de police, qui s'était fait long-temps attendre, a parlé; mais sa voix était trop faible pour qu'on l'entendit. La toile a été baissée. On a alors chanté la *Marseillaise* et la cantate polonaise du *Voyage de la Liberté*. On a demandé la lecture de la pièce saisie par l'autorité: la direction s'y est refusée, car le commissaire avait déclaré qu'il ne souffrirait pas que cela eût lieu. Un des spectateurs a lu les articles de la Charte. Tout le monde a crié qu'il y avait violation manifeste de ces articles, car la censure est abolie; et toutes les lois qui, dérogeant à la liberté de publier ses opinions, voudraient tenter de rétablir les obstacles renversés par le peuple de juillet, sont abrogées par le dernier article de la Charte. On n'a pas laissé continuer le spectacle; la salle a été évacuée. L'assemblée s'est donné rendez-vous pour demain. « Jamais, s'est-on écrié de toutes part, on a aussi ouvertement méconnu tous les droits que consacrent le pacte national. » Quelques voix ont demandé M. Fontan.

— Le centre gauche et surtout la seconde section de gauche font des progrès. — Jusqu'à présent ils s'étaient signalés par des interruptions non convenables. Ils y ajoutent désormais des rires et des exclamations indécentes.

Aujourd'hui, par deux fois, au moment où des orateurs prononçaient à la tribune le nom de Pologne, ces messieurs sont partis d'un éclat de rire...

Aussi, M. Salvette s'est-il écrié: « Je ne parlerai pas de la Pologne, car je sais le sentiment que ce mot excite parmi ceux qui m'interrompent. » Et aussitôt le rire a recommencé. « Cette hilarité me surprend, a repris M. Saverte; ce nom vous fait rire, et nous, il nous pénètre de douleur!... »

Il est utile que ces messieurs se révèlent aux yeux de la France tels qu'ils sont. On avait pu être égaré par leur semblant de sympathie; aujourd'hui l'hypocrisie a jeté son masque; le souvenir de ce pays livré par des traitres leur est importun. Les malheurs de la Pologne causent des mouvemens de moquerie dédaigneuse.

Que la France apprenne du moins à connaître ceux dont les paroles menteuses ont pu la surprendre et l'égarer.

— L'éloquence de M. Thiers vient de trouver un écho dont il est probable qu'il ne se serait pas soucié il y a quinze mois. Le discours qu'il a prononcé le 3 octobre vient d'être traduit en italien, et reproduit dans la gazette privilégiée de Milan des 15, 18 et 19 octobre.

— On assure, dit un journal, que le crédit de 5 millions que la chambre des députés a accordé au ministère dans la séance d'hier, doit servir à faciliter à la Belgique son arrangement avec la Hollande, basé sur le traité soumis aux deux états par la conférence de Londres.

Ainsi l'argent de la France servirait à payer les lâchetés de notre diplomatie!

— On assure que les deux régimens de carabiniers en garnison à Versailles ont encore une fois reçu l'ordre de mettre leurs escadrons sur le pied de guerre.

— On lit dans le *Globe*:

Quelle que fût leur opinion, les journaux entraînent jusqu'à présent sans difficulté à l'école normale. Mais voici que M. Villemain, émule de M. Frayssinous, vient de lancer l'interdiction sur le *Globe* et le *Courrier français*.

— Don Pedro doit quitter Paris dans le courant de novembre, et s'embarquer pour rejoindre l'expédition de Terceira, destinée à renverser le gouvernement de don Miguel, et rétablir dona Maria sur le trône de Portugal.

ESPAGNE. — Madrid, 14 octobre.

Le roi a éprouvé hier une attaque de goutte, et n'a pu encore quitter le lit.

— on doit, dit-on, publier avant-peu, officiellement, le montant des bons de cortès admis à la conversion pendant les six mois accordés par le décret du 21 février; il paraît que le total dépasse la somme de 27 millions de piastres, c'est-à-dire le cinquième du montant de toute la dette constitutionnelle.

— L'armée d'observation que l'on a établie sur les frontières du Portugal est presque entièrement réunie.

Nouvelles de Pologne.

Varsovie, 16 octobre.

Les employés municipaux de Varsovie, et ceux d'autres administrations publiques, ainsi que les professeurs de notre université, viennent de renouveler le serment de fidélité à S. M. l'empereur et roi.

Jusqu'au 13 de ce mois, au-delà de 2,600 officiers de tout rang de l'armée polonaise ont prêté le même serment.

— La *Gazette de Varsovie* dit : On prétend savoir que, le 12 de ce mois, il est arrivé ici un courrier, apportant la nouvelle que la forteresse de Zamosc s'est rendue aux troupes russes.

— Le bruit s'est répandu ici, que le général Uminski est parvenu à atteindre le bord de la Baltique, et s'y embarquer, soit pour l'Angleterre, soit pour la France.

ANGLETERRE. — Londres, 22 octobre.

Une réunion réformiste a eu lieu hier à Surrey ; Cobbett y a parlé en vrai radical et y a lu un projet d'adresse dans lequel il s'élève avec force contre la noblesse et le haut clergé ; l'adresse se termine par l'expression du vœu que S. M. aide ses ministres à faire passer le même bill qui a été rejeté. Le projet d'adresse de Cobbett, rédigé en termes trop démagogiques, n'a pas été adopté. Il s'est trouvé seul de son avis.

— On dit que le duc de Newcastle entretient 400 miliciens pour la défense de son château de Clumber ; il a fait placer des canons sur les murs.

— Le *Courier* continue de se flatter que beaucoup des pairs qui ont voté contre le bill de réforme viendront à récipiscence. Il cite déjà un certain nombre de conversions.

Un des principaux anti-réformistes de la chambre haute, dit ce journal, assurait hier soir à un ami, que s'il avait senti la tendance dangereuse de son vote, il aurait plutôt donné toute sa fortune que de voter comme il l'avait fait. Un autre déclara que, d'après la tournure qu'ont prise les affaires, ce serait une chose épouvantable que de voter une seconde fois d'une manière opposée au vœu bien prononcé de la nation. Quant aux évêques, on peut être parfaitement sûr qu'il ne leur faudra pas long-temps pour se convaincre qu'ils ont erré et pour les faire revenir sur leurs pas.

On prétend, continue le *Courier*, que le duc de Wellington a exprimé son regret de s'être opposé au bill. Ce bruit est certainement peu fondé, mais quand on se rappelle la déclaration faite il y a quelque temps par le noble duc, qu'il sacrifierait volontiers tout ce qu'il possède pour épargner au pays un mois de guerre civile, et que l'on est certain comme nous le sommes, qu'un second rejet du bill de réforme aurait le résultat que le noble duc a tant à cœur d'éviter, on peut avec quelque raison compter sur son vote en faveur du nouveau bill.

— Le 17 de ce mois, les membres de l'Union politique du Nord, dont le siège est à Newcastle, et d'autres réformistes, se sont assemblés sur une bruyère voisine de la ville. On évaluait leur nombre à quatre-vingt mille personnes, du moins à en juger par la réunion radicale qui eut lieu en 1819, au même endroit, laquelle, au simple aspect était moins nombreuse, et pourtant comptait 75 mille individus. Cette multitude immense ne s'était point rendue là confusément, mais en bon ordre et formant un cortège imposant. De distance en distance marchaient des corps de musique et des drapeaux et bannières portant des inscriptions analogues à la circonstance. Sur l'une d'entr'elles, on lisait : « Londonderry n'a pas trouvé de cervelle à brûler », et au-dessus on avait suspendu une tête de mort avec des cornes et une paire de pistolets en sautoir. Sur une autre, il y avait : « Seigneur, délivrez-nous des évêques, des dîmes et des taxes. » Sur une troisième : « Pour qu'une nation soit libre, il suffit de le vouloir. » On voyait aussi les pavillons de l'Angleterre et de la France entrelacés de guirlandes de laurier, emblème de l'union et de la gloire des deux pays. C'était M. Attwood qui devait présider ; les chevaux de sa voiture furent dételés, et on le traîna jusqu'au lieu de la séance. Tout s'est passé avec le plus grand ordre à cette assemblée, et on n'a pas eu à déplorer un seul de ces accidents qui arrivent presque toujours là où il y a un grand concours de peuple.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Comité secret du 26 octobre.

(Présidence de M. de Gerlache.)

La discussion sur les 24 articles est ouverte.

M. Henri de Brouckere. Dans un moment aussi solennel, et que je regarde comme le moment suprême pour nous, alors que la patrie est menacée des plus grands malheurs, je n'irai point, prêtant la voix à de vains ressentimens, rechercher ici quels sont ceux qui par leur coupable impéritie, leur aveugle entêtement ou leur fatale ambition, nous ont plongés dans la triste position où nous sommes, pour les accabler ensuite de reproches, bien mérités il est vrai, mais, hélas ! aujourd'hui devenus inutiles. Dans le temps, l'opposition a été pour ainsi dire traitée en factieuse ; ses avertissemens ont été dédaignés, ses prévisions appelées ridicules et absurdes ; l'événement n'a que trop pris soin de la justifier ?

Mais oublions le passé, je le veux, pour nous occuper uniquement de notre avenir. Quel avenir, messieurs ! La Belgique horriblement mutilée ! La Belgique contrainte à se séparer d'une partie de ses meilleurs citoyens, de ses enfans les plus chers et les plus dévoués ! La Belgique flétrie, accablée sous le poids d'une dette qu'elle n'a point contractée, privée de ses moyens d'existence ! la Belgique livrée à la merci de ses ennemis les plus implacables ! Voilà donc les fruits de

notre confiance dans les grandes puissances, de notre facilité à accepter leur médiation, à obtempérer à leurs sollicitations, voilà les fruits de notre aveugle bonne foi ?

A mon avis, il ne peut être ici question de discuter la valeur des conditions qu'on veut nous imposer ; elles sont le comble de l'iniquité et de la perfidie, et l'on n'a pas reculé devant l'usage de termes cruellement ironiques, pour nous engager à signer l'arrêt de notre ruine et de notre déshonneur. C'est au nom de la loi suprême d'un intérêt européen du premier ordre, qu'on nous sacrifie sans pitié ! C'est en invoquant les règles de l'équité qu'on consacre la plus révoltante injustice ! C'est sous le prétexte d'assurer à la Hollande et à nous des avantages réciproques, qu'on nous porte le coup de la mort, sans nous offrir aucun secours.

La question dont nous avons à nous occuper est celle de savoir si nous sommes dans une position à devoir nécessairement nous soumettre à toutes les conditions qu'il plaît aux puissances de nous imposer, quelque humiliantes, quelque ruineuses qu'elles soient, ou si nous pouvons nous y opposer avec quelque apparence d'un meilleur avenir.

Ainsi donc, messieurs, si nous nous en rapportons à notre expérience, il est évident que chaque fois que nous faisons preuve de faiblesse et de pusillanimité, nous en sommes bientôt punis ; qu'au contraire, nous n'avons jamais à nous repentir d'avoir déployé de la fermeté et de l'énergie. Il en est de même des relations de nos adversaires avec la conférence.

Citons quelques exemples connus de tous. La conférence nous présente, à nous et à la Hollande, le protocole du 20 janvier. La Hollande l'accepte ; nous protestons fortement contre son contenu. C'est à nous que l'on donne raison, et l'acceptation de la Hollande reste sans résultat.

La conférence nous propose les préliminaires de paix, connus sous le nom de 18 articles, nous y donnons notre adhésion, la Hollande refuse la sienne, les 18 articles rentrent dans le néant.

Mais il y a de plus, messieurs : la conférence va jusqu'à favoriser celui qui viole les engagements pris envers elle. En effet, à différentes reprises elle répète que la suspension d'armes, à laquelle nous avons aveuglément souscrit à sa sollicitation, « est un engagement pris envers les cinq puissances ; elle s'en déclare garante, et ajoute qu'elle se considère comme tenue à prévenir toute reprise d'hostilité, et ne saurait même admettre aucune mesure qui paraîtrait hostile. » La Hollande n'en tient aucun compte, et tandis que, forts des assurances données par la conférence, et pleins de confiance dans sa sollicitude à faire respecter les engagements sacrés pris de part et d'autre, nous vivons dans une entière sécurité, elle nous attaque à l'improviste. La conférence lui fait des représentations ; elles sont dédaignées, et sans y faire attention, la Hollande poursuit des succès qu'elle ne doit qu'à sa déloyauté et à son manque de foi. Eh bien ! pour prix de cette déloyauté, de cette perfidie, de ce dédain pour la conférence, la Hollande est traitée avec une faveur marquée, et c'est nous qu'on lui sacrifie !

De tout cela, messieurs, je tire la conséquence bien simple qu'il y a danger à accepter, même conditionnellement, même avec des restrictions, les propositions de la conférence, et qu'il n'y en a point à les rejeter.

J'entends déjà tous les partisans de l'opinion contraire à la mienne s'écrier : mais la conférence n'a jamais tenu un langage aussi positif que celui qu'elle nous adresse aujourd'hui ; elle ne nous propose point les 24 articles, elle nous les impose, et elle ajoute qu'ils contiennent les décisions finales et irrévocables des puissances, qui, d'un commun accord, sont résolues à amener notre assentiment à ces articles, dans le cas où contre toute attente nous nous déciderions à les rejeter.

D'abord, messieurs, je le déclare franchement, je n'attache pas une grande importance à ce que les termes dont on se sert soient un peu plus ou un peu moins positifs ou tranchans. Il y a long-temps que les propositions que la conférence nous transmet ressemblent bien moins à des propositions qu'à des ordres, et plusieurs protocoles mêmes, celui du 20 janvier, par exemple, nous étaient aussi réellement imposés que nos 24 articles.

Pourquoi donc, messieurs, en serait-il autrement aujourd'hui ? J'entends toujours parler de force majeure, de nécessité absolue ; mais pour moi cette force majeure, cette nécessité si impérieuse, ne sont nullement évidentes. Je me trouve dans une position où je me suis déjà vu plus d'une fois.

Mais, me dit-on, qu'espérez-vous donc en refusant d'accepter les 24 articles ? Ce que j'espère ? précisément ce que j'espérais quand, le 1^{er} février dernier, le congrès a si éloquemment protesté contre le protocole du 20 janvier ; ce que j'espérais lorsque j'ai approuvé le gouvernement, chaque fois que, résistant aux empiétemens de la conférence, il protestait contre ses décisions ou les lui restituait même sans consulter le pouvoir souverain. Je me flatte que la conférence, reconnaissant toute l'injustice de son arrêt, reviendra à un système moins inique et moins révoltant ; je me flatte que la France particulièrement, la France si noble et si généreuse, appréciant combien sont fondées nos représentations et nos plaintes, retirera son adhésion à ce fatal arrêt ; et remarquez le bien, ce n'est pas sans quelques motifs, messieurs, que j'ose attendre de sa part cet acte de bienveillance et d'équité. Je n'ai pas oublié en effet la conduite que tint le gouvernement français lorsqu'on nous eut signalé le protocole du 27 janvier dernier ; il était signé, ce protocole, de tous les membres de la conférence, y compris le plénipotentiaire français. Cependant nous eumes bientôt connaissance d'une lettre adressée le 1^{er} février à l'envoyé français à Bruxelles, et qui était conçue en ces termes :

Paris, le 1^{er} février 1831.

Monsieur,

Si, comme je l'espère, vous n'avez pas encore communiqué au gouvernement belge le protocole du 27 du mois de janvier, vous vous opposerez à cette communication, parce que le gouvernement du roi n'a point adhéré à ses dispositions. Dans la question des dettes, comme dans celle de la fixation de l'étendue et des limites des territoires belge et hollandais, nous avons toujours entendu que le concours et le consentement libre des deux états étaient nécessaires.

La conférence de Londres est une médiation, et l'intention du gouvernement du roi est qu'elle ne perde jamais ce caractère.

Agréer, etc.

Signé, HORACE SÉBASTIANI.

Le même monarque est encore sur le trône de France; le portefeuille des affaires étrangères est encore entre les mains du même ministre; pourquoi au mois d'octobre leur langage, leur conduite, seraient-ils diamétralement opposés au langage et à la conduite qu'ils tenaient au mois de février?

En résumé, Messieurs, je résisterai à toutes les menaces; je ne céderai que devant l'usage de la force. Tant qu'il me restera une lueur d'espérance, je refuserai obstinément d'abandonner 300,000 de mes concitoyens, d'accepter la honte et la ruine de mon pays.

M. Barthélemy parle en faveur de l'adoption du traité.

M. Lardinois prononce un discours contre les 24 articles li s'attache principalement à l'examen de la dette, dont il critique et les bases et la quotité.

La séance est levée à 5 heures.

SÉNAT. — Séance du 26 octobre.

La séance est ouverte à une heure et levée à une heure et demie.

PROTOCOLE N° 52.

Nous invitons encore une fois le public à croire que nous ne songeons nullement à le mystifier. Il y a un 52^e protocole, daté de lundi 24 octobre, et ce protocole est arrivé hier à Bruxelles. Voici le sommaire de ce qu'il contient :

Sir Charles Bagot, ambassadeur du roi d'Angleterre à La Haye, ayant écrit à son gouvernement que le roi Guillaume montrait des dispositions à refuser le traité en 24 articles, lord Palmerston a cru nécessaire de convoquer la conférence pour lui communiquer cette dépêche de sir Charles Bagot.

La conférence, délibérant sur cette communication, a jugé convenable d'inviter l'Angleterre à diriger une escadre sur les côtes de la Hollande pour appuyer les résolutions prises par les cinq puissances. Lord Palmerston, au nom de la Grande-Bretagne, a pris l'engagement d'exécuter la résolution de la conférence.

Voilà la teneur du 52^e protocole. Qu'on ne s'étonne pas de voir la conférence arrivée à ce numéro de ses résolutions, car depuis le 20 de ce mois la conférence n'a cessé de s'assembler tous les jours.

Le courrier qui a apporté le 52^e protocole est arrivé à Bruxelles hier à trois heures de l'après-midi; il était parti de Londres lundi soir. Le général Belliard a également reçu des dépêches de Londres; que lui adressait le prince de Talleyrand.

Le général Belliard, immédiatement après avoir reçu ces dépêches, a eu une entrevue avec sir Robert Adair et M. de Meulenaere. A la fin de cette entrevue, sir Robert Adair a expédié un courrier pour La Haye. (Courrier.)

— Un négociant d'Anvers nous a communiqué le contenu d'une lettre de commerce écrite d'Amsterdam, qui annonce le refus du roi Guillaume d'adhérer aux 24 articles. S'il en est ainsi, nous croyons que la Prusse et la Russie ne sont pas étrangères à cette résolution du souverain de la Hollande. Ces deux puissances auront voulu tâter la France en l'invitant à signer le prétendu traité de paix. Ayant trouvé le cabinet de Louis-Philippe réellement aussi faible qu'elles le conjecturaient, la Prusse et la Russie exigeront de lui davantage encore qu'elles ne lui ont demandé, peut-être la restauration complète du royaume des Pays-Bas.

Si les exigences de la Prusse et de la Russie vont jusque-là, il leur faudra revenir des protocoles et des 24 articles. Mais elles n'y mettront sans doute pas plus de scrupules qu'elles n'en ont mis à revenir de leurs engagements formels relativement à l'armistice et relativement aux 18 articles. (Id.)

Il paraît que la réponse du roi Guillaume à sir Charles Bagot, réponse qui a occasionné l'envoi à Londres, par ce dernier, de la dépêche dont nous avons parlé plus haut, était de telle nature qu'elle a piqué au vif l'ambassadeur anglais. Nous ignorons les termes de cette réponse du roi Guillaume, mais nous savons que dans une autre occasion, ayant demandé à la conférence qui lui garantirait le paiement de la dette mise à la charge de la Belgique et la conférence l'ayant assuré qu'elle même lui fournirait cette garantie, le roi Guillaume a répliqué que cette garantie n'était pas suffisante, car déjà les grandes puissances lui avaient garanti son royaume des Pays-Bas, et le royaume des Pays-Bas n'existant plus; que d'ailleurs toutes ces garanties de la conférence se résolvait toujours en protocoles qui n'avançaient rien. (Idem.)

COMMERCE.

PORT D'ANVERS. — Arrivages du 23 octobre.

Le schooner *Leonomy*, cap. Section, ven. de Guersey; avec froment.Le brick anglais *Victory*, cap. Evans, ven. de Londres, avec café et coton.Le brick anglais *Vigilant*, cap. Heyhow, ven. de Londres, avec froment.Le kof hanovrien *Vrouw Gezina*, cap. Leidenboom, ven. de Riga, avec graine de lin,Le kof hanovrien *Frow Maria*, cap. Schutt, ven. de Riga, avec graine de lin; (les deux derniers déchargés de quarantaine.)Départ du 20 octobre. — Le smak belge *Belle Alliance*, cap. Wilman, allant à Londres, chargé. Le kof hanovrien *Vrouw Tytina*, cap. Gerdes, all. à Dunquerque et la galasse belge *Pegase*, cap. Wuguenan, all. à Villa-Nova, sur lest.Du 22. — Le schooner anglais *Union*, cap. Manniny, all. à Harlingen. Le schooner anglais *Probity*, cap. Harsen, all. à New-Castle. Le schooner anglais *Orwell*, cap. Cubik, all. à Yarmouth. Le schooner anglais *Navarin*, cap. Mitchell, all. à Londres et le brick anglais, *Remwon*, cap. Julian, allant à Topian, sur lest.

BOURSE DE BRUXELLES, du 25 octobre.

Act. de la Société générale	550	5	Lots de Pologne.	
2 1/2 Dette active hollandaise.	41	5	Certificats de Naples	70 P
2 1/2 — inscription de la banque.	41	P	Emp. de Sicile, 1821.	
5 Levée de 12 millions	74 1/2 A	5	« 1824.	
2 1/2 Rente remb.	83 1/2 A	5	Guebhard	65 1/2 N
4 1/2 Act. de la Soc. de commerce		5	Rente perp. à Amst.	44 1/2 P
Métalliques.	85	5	« de 200 p. à Paris.	49 1/2 N

Bourse de Paris du 25 octobre. Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 92 fr. 00 c. — 4 p. c., 75 fr. 50. — Rentes 3 p. c. jouiss. du 22 juin 1830, 63 fr. 70 c. — Act. de la banque, 1570 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 75 fr. 50 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 66 fr. 00. — Rente perpétuelle d'Espagne, 50 fr. 1/2. — Emprunt d'Haïti, 210 fr. 00 c.

Fonds publics de Londres, du 21 octobre. — Cons., 81 7/8.

Cours de Vienne, du 17 octobre — Mét., 81 3/4; act. de la banque, 1046.

ANNONCES.

1321. AVIS.

Le sieur Gillard-Leveaux, bottier à Namur, N° 624, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir un assortiment complet d'objets qui regardent son état et dont le détail suit, savoir :

Sacs de nuit de tous genres, gourdes en cuir bouillis d'un nouveau genre, sacs, boyaux, doubles et simples, et autre qualité pour dragées et pour poudre, gibecières, chancellières, pantouffles fourrées de toute qualité, bottines fourrées pour les voyages, socques pour dames et pour hommes, guêtres de chasse de toute grandeur, douillettes pour dames, chaussons à gomme élastique, boîtes à chapeau, garnitures pour ceinturon de sabre et d'épée, chaussons de tout genre pour dames et pour hommes, musettes pour militaire de toute espèce, et d'autres articles analogues à son état; le tout venant de Paris et au goût le plus nouveau.

1221. A LOUER.

Un très-beau quartier de maître à composer au gré de l'amateur, à qui l'on cédera la maison entière, s'il le désire. Cette belle et grande maison, située rue de Fer, n° 780, offre, au rez-de-chaussée, deux beaux salons, une place à manger, cabinet, belle et grande cuisine, fournil, buanderie et belles caves, huit chambres à l'étage, cinq chambres mansardes et beaux greniers, une belle et très-grande cour avec remises et écurie pour dix chevaux et deux jolis petits bâtimens détachés.

S'adresser à M. Hock, entrepreneur et propriétaire de ladite maison, y demeurant.

1319. A vendre deux chevaux bais, bien appareillés, âgés de 4 à 5 ans, propres à tout usage et garantis sans défaut.

S'adresser, pour les voir, à Saint-Héribert, près du bois de Villers

1324. Vente de carrières et maisons.

Samedi 5 novembre 1831, à dix heures du matin, il sera procédé devant M. Dept, juge de paix du canton de Namur nord, et en son domicile et par le ministère de M^{re} Buydens, père, notaire à Namur, à la vente de carrières et maisons situées à Harquet, faubourg d'Heuwy, et appartenant à la Dame veuve Haut et à ses enfans.

1322. AVIS.

Le public est prévenu que le lundi 7 novembre 1831, à dix heures du matin, il sera procédé à l'hôtel du gouvernement provincial à Namur, par la commission administrative de la maison de sûreté civile et militaire de cette ville, et sous l'approbation ultérieure du département de l'intérieur, à l'adjudication publique et au rabais de la fourniture du pain, de la viande, de la graisse, du beurre, des pommes de terre, des pois, des légumes, du sel, du poivre, du vinaigre, des chandelles, de l'huile, de la paille, du chauffage, du savon, du lait, des balais nécessaires, respectivement pour la nourriture des détenus, et pour le service de ladite maison, pendant l'année 1832.

Oa pourra prendre connaissance du cahier des charges et conditions de cette adjudication au bureau du geolier de ladite maison du sûreté civile et militaire à Namur.

Namur, le 27 octobre 1831.

Chanoine DE HAUREGARD,
L'abbé PIRSOU, secrétaire.

1099. Emprunt de douze millions de florins.

Les personnes qui désireraient vendre leurs récépissés de paiemens ou les obligations de cet emprunt, peuvent s'adresser au notaire Delvigne, qui est chargé d'en acheter par commission.

1323. Avis au public.

L'administration militaire fera vendre, au comptant, le 2 novembre prochain, à neuf heures du matin, par le ministère de l'huissier Bateurs, une quantité assez considérable de genièvre, vinaigre, savon et fourrages qui sont à renouveler pour l'approvisionnement de la citadelle de Namur, où les objets à vendre se trouvent déposés.

NAMUR, IMPRIMERIE DE MISSON ET C^e, RUE DE L'ANGE.